

Mesures d'application de la loi

La Stratégie canadienne antidrogue est la réponse fédérale à la consommation nocive de substances. Celles-ci incluent : les drogues illégales, l'alcool, les produits pharmaceutiques, les produits pour inhalation et les solvants. La Stratégie repose sur une démarche équilibrée, qui entend réduire à la fois la demande et l'offre de drogues et de substances. Elle contribue à améliorer la santé et la sécurité au Canada par le biais d'initiatives fondées sur la prévention, le traitement, l'application de la loi et la réduction des méfaits.

Des risques croissants

La production et la distribution de drogues illégales représentent la principale source de revenu de la plupart des groupes du crime organisé, la violence en étant aussi partie intégrante. Le trafic illicite de drogues, menace la sécurité de nos collectivités.

Comme elle est si rentable, la culture de la marijuana est devenue un élément de base pour l'ensemble des groupes criminels, car la vente leur permet de s'enrichir et de financer d'autres activités illégales comme l'importation d'ecstasy, de haschich liquide et de cocaïne. Les cultures de marijuana continuent de prendre de l'expansion au Canada : avec une production annuelle maintenant estimée à environ de 960 à 2400 tonnes. Presque toutes les installations de culture de marijuana de taille importante sont liées dans une plus ou moins grande mesure au crime organisé.

La production de drogues synthétiques illégales semble aussi augmenter. La fabrication de méthamphétamine et d'ecstasy (MDMA) en particulier a augmenté de façon drastique au Canada au cours des deux dernières années. De plus en plus grands et modernes, les laboratoires clandestins sont installés dans des endroits allant de bâtiments ruraux à des logements urbains, en passant par des établissements commerciaux.

Parmi les drogues synthétiques qui ont fait leur apparition récemment sur le marché illicite, mentionnons le gamma-hydroxybutyrate (GHB),

drogue ayant des propriétés sédatives et, à une certaine dose, des propriétés anesthésiques. Le GHB fait partie de ce qu'on appelle les « drogues du viol », et on signale de plus en plus de cas de consommation volontaire et involontaire de cette drogue, malgré le démantèlement de plusieurs grands réseaux de trafic par les forces policières canadiennes.

Réduire l'offre

Les organismes d'application de la loi continuent de travailler ensemble partout au Canada et avec leurs partenaires internationaux en vue de réduire l'offre de drogues illégales au Canada et ailleurs. Le gouvernement du Canada supporte ces activités et prend d'autres mesures tel que de nouvelles réglementations visant à mieux contrôler l'importation, l'exportation, la production et la vente des produits chimiques utilisés dans la fabrication de drogues synthétiques.

La Stratégie canadienne antidrogue compte sur de nouvelles équipes d'application de la loi spécialement axées sur les groupes du crime organisé impliqués dans les activités de laboratoires clandestins chimiques et d'installations de culture de marijuana à des niveaux très élaborés. Ces nouvelles équipes tireront parti d'efforts déjà déployés dans ce domaine, y compris ceux des équipes intégrées de la police des frontières (EIPF) canado-américaine et des unités intégrées de contrôle des produits de la criminalité, ainsi que du renforcement des mesures d'application de la loi dans les trois plus importants aéroports internationaux du Canada. Ces mesures et d'autres actions continueront de combattre la menace sérieuse que pose le trafic illicite de drogues à la sécurité des individus, des familles et des collectivités du Canada et ailleurs.

Pour en apprendre davantage sur la Stratégie canadienne antidrogue, veuillez visiter le site : www.santecanada.gc.ca/sca

Découvrez ce que les paliers de gouvernements, les organisations gouvernementales, et les autres partenaires font à l'échelle nationale – le Cadre national d'action. Visitez www.santecanada.gc.ca/sca-cna

